



Peut une entreprise exiger d'un free lance d'être tjrs présent?

Par **caroellen**, le **03/03/2010** à **18:49**

Bonjour,

je suis en statut de free lance, je travaille depuis 1 an pour la même entreprise en tant que styliste. depuis ce temps il y à eu beaucoup de changements;avec l'arrivée d'une nouvelle équipe j'ai du refaire mes preuves.

Pour mon prochain contrat, tjrs en free lance; on me demande de signer un planning prévisionnel de présence, dans lequel on m'oblige d' être présente 3 jours par semaine dans l'entreprise, avec des jours fixes. Je voudrais savoir si c'est légal de leur part, puisque pour moi le free lance c'est d'être présent à des moments précis et non de manière régulière comme un salarié. Avant je venais quand même les 3 jours/semaine,mais c'était écrit nulle part dans mon contrat, ainsi j'avais droit à ne pas être présente de temps à autre,une fois mon travail terminée. Comme ça j'avais un forfait pour un travail accompli et des vacances "payés".

Est-ce que je suis contraint d'accepter ses nouvel conditions?

Je trouve que c'est du salariat déguisé avec plus aucun avantage ni sécurité.

Existe-il une protection pour nous, les travailleur indépendants?

Merci pour vos réponses!

Caroellen